

Délibération n° 008

Objet : Maîtrise d'ouvrage du projet INTERREG

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- 1. Décide d'accepter la maîtrise d'ouvrage des "études préalables à l'établissement d'un premier Livre Blanc de l'agglomération transfrontalière de Strasbourg-Ortenau", et d'en assurer les implications financières.*
- 2. Autorise le Président à signer la convention financière y afférente.*

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 1^{er} juin 1999*